This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Crim

nd

tat Social.

Bd. Sept. 1929

RARY

ASCH

Belgium

LA CRIMINALITÉ ET L'ÉTAT SOCIAL

CONFÉRENCE

DONNÉE AU PALAIS DE LA BOURSE, LE 28 JANVIER 1890

PAR

M. ADOLPHE PRINS

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PRISONS,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

BRUXELLES
Imprimerie ALEX. BERQUEMAN, rue des Chartreux, 42

1890

C+W
P9575c

MAY 25 1922

Hommage de l'auteur
Ad. Prins

LA

CRIMINALITÉ & L'ÉTAT SOCIAL

Conférence donnée le 28 Janvier 1890

PAR M. LE PROFESSEUR ADOLPHE PRINS

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les nouvelles théories pénales dont je désire vous entretenir ce soir, sont la conséquence logique du développement de la science pénale. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la justice répressive n'était qu'une sorte d'empirisme féroce ; les esprits les plus élevés ne protestaient pas contre la torture ; ils la trouvaient toute naturelle ; Molière dans l'Avare, Racine dans les Plaideurs, Mme de Sévigné dans ses lettres, en faisaient le sujet de leurs plaisanteries. Et Voltaire a eu raison de dire : « Dans les antres de la chicane on appelle grand criminaliste un barbare en robe. » L'Europe entière avait été façonnée à la cruauté. Après le coup de couteau donné à Louis XV, l'exécution de Damiens qui passionna la foule à l'égal d'un spectacle populaire fut un symptôme typique de l'état des esprits : toutes les fenêtres de la place de Grève avaient été louées par des dames de qualité ; elles regardaient avec des lorgnettes d'opéra et pas une ne quitta avant la mort du coupable.

La femme du Fermier-Général Préaudeau, voyant les chevaux tirer pour écarteler Damiens, s'écriait : « O

font de la peine! »
brave homme un peu
t un carnet ; comme
mieux entendre gé-
it : « Laissez passer

es de la Révolution,
omme sensible, de la
de Paméla l'orphe-
, des *poufs au senti-*
x : chacun dans son
e petits autels à la
orrents de larmes, à
iblerie était devenue
lace de Grève con-
es cris des suppliciés.
es funestes fut com-
Kant, Fichte Locke,
signal. L'œuvre fut
trés comme Frédéric-
de Russie et Léopold
r les hommes de la

es adorateurs de la
C'est la raison qu'ils
st dans les aspira-
t la force et les argu-
des horreurs entrées
lis et acceptés ; c'est
provoqué l'explosion
nt soulevé nos pères ;
geoisie issue de 89 a
e fidèle à ces origines :
métaphysique et une

é, livré aux flammes,
elle a fait respecter

me strafrechtspflege in-18to,

soudain l'être de raison, elle l'a dressé sur un piédestal.

Elle l'a montré doué d'une volonté souveraine et consciente ; elle a conçu pour lui un système pénal en rapport avec sa nature idéale. Le délit est une erreur de la volonté et cette volonté doit être redressée par un système pénitentiaire bien conçu, par la réflexion solitaire, par la persuasion et les bons conseils. Le délinquant endurci sortira de prison, l'égal des honnêtes gens, pourvu que l'on trouve le chemin de son cœur et de sa raison.

Messieurs, l'école classique qui s'est distinguée par son ingéniosité à créer les délits, et par son ingéniosité toute aussi grande à guérir les délinquants a été utile puisqu'elle a relevé l'homme foulé aux pieds ; mais il faut bien le reconnaître, elle a déçu les espérances qu'elle avait fait concevoir. La criminalité a résisté pendant des siècles aux atrocités, elle a résisté de même aux raisonnements d'une philanthropie abstraite. Le fléau de la récidive a repris partout sa marche ascendante ; le phénomène frappe tous les esprits. En France dans son livre sur les récidivistes, M. Reinach a écrit : « C'est la plus vaste gangrène criminelle dont l'histoire ait fait mention ; c'est le flot montant des attentats contre les personnes et les propriétés (1). » La situation est à peu près la même partout. Les statistiques officielles sont là pour le prouver. Ces statistiques ont soufflé sur nos illusions, elles nous ont montré que les hommes ne sont pas uniquement gouvernés par la raison. Les passions, les instincts, les intérêts, les appétits, l'imagination, les circonstances elles-mêmes ont leur part dans la vie et ont parfois plus de prise sur elle, que les philosophies les plus parfaites.

Une science pénale ne tenant pas compte de ces considérations, une science construite de toutes pièces, dans les régions de l'idée pure et ne sortant pas des entrailles de l'humanité, risque de rester suspendue dans le vide.

(1) Reinach. Les Récidivistes. Paris, 1882.

C'est ce qui est arrivé.

C'est pour cela qu'à l'école métaphysique de Kant a succédé l'école sociale, que l'on peut appeler l'école belge, puis qu'un Belge illustre, Quetelet, en a été l'initiateur. Cette école ne se borne pas à une vaine scolastique énumérant des délits et des peines; elle ne se contente pas d'étudier des textes et des livres; elle étudie l'homme vivant dans sa nature intime, le peuple tel qu'il est dans la fatalité de ses origines, de son éducation, de ses luttes et de ses misères; elle n'accepte plus le crime comme le produit fantasque d'une volonté capricieuse; pour elle, la criminalité obéit à des lois, elle est en rapport avec l'organisation d'une société, et les classes criminelles lui apparaissent comme le phénomène social le plus douloureux et le plus constant de l'histoire du monde.

J'ajoute que cette théorie a produit des résultats sérieux; elle a modifié certaines notions reçues en matière de répression; elle a montré qu'il fallait classer bien plus les délinquants que les délits; qu'il y a des délinquants dangereux, d'autres qui ne le sont pas, mais que le degré de danger ne répond nullement aux dispositions légales Elle a fait comprendre la nécessité d'individualiser la peine, elle a refroidi l'enthousiasme excessif des criminalistes pour les théories pénitentiaires; elle a prouvé par une expérience journalière qu'un système pénitentiaire identique pour tous était tantôt d'un sentimentalisme absurde et faux, tantôt d'une sévérité inutile et nuisible, et elle a ainsi donné à la lutte contre la criminalité un caractère plus pratique et plus positif qu'elle ne l'avait jusqu'à présent.

Seulement toute école devrait adopter comme règle la devise jadis inscrite sur le temple d'Apollon : « *Rien de trop.* »

L'école classique avait eu un tort. Pour appliquer le droit classique consacré par les codes, il lui fallait un homme moyen fictif; elle a créé cet homme pour ses besoins, à son image, en le plaçant en dehors de toutes les conditions de la vie réelle.

Mais une des écoles nouvelles, l'école italienne et notamment l'école de Lombroso, partant des idées justes dont j'ai parlé tantôt a eu également un tort, elle les a exagérées. En étudiant le délinquant dans ses caractères physiques elle a trop généralisé le résultat de ses études, et elle a fait à son tour et sans le savoir, de la métaphysique ; car le type anthropologique criminel créé par elle, est tout aussi loin de la réalité que le type abstrait et idéal de Kant.

Qu'est-ce donc que le criminel pour Lombroso ? C'est un être grand et lourd, pas très fort, souvent gaucher, plus souvent brun que blond ; il est très chevelu ; peu barbu ; il a le nez retroussé ou crochu, jamais droit. Le front est fuyant étroit et plissé ; les arcades sourcilières sont saillantes ; les cavités oculaires sont grandes, les machoires avancées et fortes ; les oreilles écartées et en forme d'anse. Comme autres signes caractéristiques, Lombroso signale aussi la moindre capacité cranienne, la fréquence des lésions cérébrales ; des anomalies dans les circonvolutions du cerveau et l'insensibilité à la douleur. Il a de plus analysé l'argot des criminels, leur écriture, leur littérature, leurs coutumes, telles que le tatouage, leurs sentiments, leurs idées, leurs mobiles, et il est arrivé ainsi à en faire une classe à part, distincte du reste de l'humanité, présentant au point de vue anthropologique les caractères du type de régression ou du sauvage et, au point de vue psychique, les caractères du fou moral.

Messieurs, que l'on trouve parmi les criminels le type décrit par Lombroso, comme on trouve parmi eux, des dégénérés de toute espèce, des alcooliques, des monomanes, et qu'ils n'aient pas notre sens moral, cela est incontestable. Aristote connaissait déjà et définissait le type du délinquant ; à une époque récente, Gall et Lavater l'ont étudié ; ce type existe et nous verrons tantôt quelle signification, il faut lui attribuer.

Mais que le criminel soit un type unique, immuable, persistant, planant au-dessus des professions, des

classes, des races humaines, que l'on puisse retrouver ce type partout et toujours, que tout délinquant de profession, en vertu de caractères physiques, naisse ainsi avec la vocation du crime, virtuose doué par la nature, ayant reçu ses impulsions des ancêtres et les transmettant à ses héritiers, c'est là une exagération manifeste, de la pure métaphysique. Et c'est une métaphysique désolante : elle fait d'une partie de l'humanité la proie exclusive de l'hérédité malsaine ; elle nous condamne non pas à civiliser ou à protéger ceux qui en ont besoin, mais à les éliminer de la société. Aussi, la peine de mort appliquée à profusion, ainsi que le faisait l'ancien régime, à des légions de délinquants, tel est le couronnement logique de la théorie italienne ; ses chefs les plus autorisés ne s'en cachent pas.

Messieurs, dans un drame célèbre du grand poète norwégien Ibsen, dans les « Gespenster » les Fantômes, il y a une scène que je vous demande la permission de vous rappeler.

Madame Alving, la veuve d'un débauché alcoolique qui a fait de son foyer conjugal un enfer, a caché à tous les hontes de ce foyer, et pour que son fils Oswald n'en fût pas le témoin, elle l'a éloigné du toit paternel. Maintenant, Alving est mort et elle a rappelé Oswald. Elle constate que la folie le menace. Elle est au coin du feu avec le pasteur Manders, un vieil ami de la famille, et tandis que le soir tombe, elle lui dit à voix basse : « Ce n'est pas seulement ce » que nous avons hérité de nos parents qui nous enve- » loppe, ce sont toutes sortes de vues lointaines et » mortes, toutes sortes de vieilles croyances qui pla- » nent autour de nous. Cela ne vit pas en nous, mais » cela est latent et nous ne pouvons nous en dégager. » Quand je lis un journal, c'est comme si je voyais ces » fantômes flotter entre les lignes. Ils doivent vivre » dans tout le pays; il me semble qu'ils sont aussi » nombreux et pressés que le sable de la mer. Et c'est » pour cela que nous sommes tous si craintifs de la » lumière. »

Eh bien ! la crainte qui, dans les brouillards du Nord hante cette vieille femme meurtrie par l'existence, semble assiéger aussi la génération contemporaine. On dirait qu'elle courbe les épaules sous le lourd manteau de l'hérédité, qu'elle perd sa foi dans la lumière, c'est à dire dans le progrès!

Or, si nous sentons partout autour de nous, dans l'air, dans les choses, chez les hommes, les fantômes du passé, il importe de dire bien haut que ces fantômes n'ont rien d'effrayant.

La loi de l'hérédité est la plus indiscutable des vérités scientifiques. Il s'agit toutefois de bien la comprendre, de ne pas oublier que si elle est un des facteurs de l'histoire, elle ne peut être séparée de cet autre facteur qui en dérive et lui fait pour ainsi dire contrepoids, je veux parler de l'évolution.

Mr Gevaert a dit récemment que la création dans l'art, c'est la mémoire modifiée par la personnalité ; on peut dire de même que la création dans l'univers, c'est l'hérédité modifiée par la variabilité individuelle.

L'hérédité en effet, c'est la mémoire de la nature, c'est la tradition, la stabilité ; elle se manifeste surtout dans les instincts inférieurs, dans les caractères physiques qui changent peu. L'évolution, au contraire, c'est la transformation individuelle, le mouvement, le progrès; elle se manifeste surtout dans les caractères moraux, dans les facultés individuelles, qui changent.

Que serait donc le développement continu, sans le frein de la tradition, sinon le désordre, le hasard, le chaos ? Que serait l'hérédité continue, sans le stimulant de l'évolution, sinon l'immobilisme et la mort. Et si partout autour de nous la vie circule, le mouvement s'affirme, s'il y a un progrès lent, mais sûr, n'est-ce pas précisément parce que l'univers est la combinaison de ces deux forces essentielles, l'hérédité, l'évolution ?

Il y a d'ailleurs dans cet ordre d'idées, Messieurs, un fait bien digne d'attention : la variabilité des caractères moraux, l'emporte de beaucoup sur la stabilité

[illegible] ute l'histoire est là [illegible] si l'on s'en tient à [illegible] à un territoire res- [illegible] oit de malfaiteurs, [illegible] démonstration de la [illegible] t côté de la question. [illegible] isager l'humanité de [illegible] morale rouler à tra- [illegible], impétueux, et ren- [illegible]

[illegible] ère le monde dans [illegible] s l'individu.

[illegible] Europe et les efforts [illegible] iver au tassement de [illegible] elle. Tout le passé [illegible] mélange de violences [illegible] erres féodales, guer- [illegible] olutionnaires; on tue [illegible], on tue au nom du [illegible] m du principe popu- [illegible] douloureuses où ce [illegible] e apparaît à la sur- [illegible] de Carlyle « Sa na- [illegible] n feu infernal. » Le [illegible] ut l'organisme social, [illegible] guent en rien de ce [illegible] les classes dangereu- [illegible]

[illegible], Messieurs, ces che- [illegible] ance, les Thomas de [illegible] ces *Raubritter* d'Alle- [illegible], les Franz de Sic- [illegible] proie à l'ivresse de [illegible] re qui les poussait à [illegible] racher le cœur et les [illegible] fester les routes et à [illegible]

[illegible] ces Condotticri de la [illegible] 1889.

renaissance italienne, les Ezzelino da Romano, les Malatesta, véritables entrepreneurs de meurtres et d'empoisonnements ; et ces Princes orgueilleux, les Sforza, les Aragon, les Borgia, qui pendant des siècles ont mis l'Italie à feu et à sang et l'ont dominée par le crime.

Ce sont nos ancêtres, ces soudards de toute condition et de tout rang qui pendant la guerre de Trente ans semaient sous leurs pas l'épouvante et la désolation, accumulaient les ruines et enlevaient à l'Allemagne la fleur de sa population ; ces Pandours de Marie-Thérèse qui, sous l'œil bienveillant du baron de Trenck torturaient pour s'amuser. Et ici, en Brabant, près de nous, ce sont nos ancêtres directs, ces gentilshommes se battant dans les tavernes et les marchés, recevant les percepteurs d'impôts à coups de couteau, assassinant dans les rues, recherchant les gigantesques orgies terminées en combats meurtriers, laissant un mot, déborder de leur cœur les ardeurs farouches du vieux sang salien !

Et tous ces indomptés, ces reîtres, ces nobles, ces routiers allant devant eux, sans foi ni loi, à travers les villes, les campagnes, les châteaux-forts et les cloîtres, trop puissants pour être inquiétés par la justice qui n'osait même pas les poursuivre ; tous ces aventuriers, ces chefs, ces héros défileraient devant nos cours d'assises, ils peupleraient tous nos prisons ; ce seraient nos criminels, nos récidivistes.

Seulement nos criminels à nous n'atteignent plus ce degré de sauvagerie ; et eux, c'étaient non pas les classes criminelles, mais les classes dirigeantes, les classes supérieures !

Sans doute, ils obéissaient à des impulsions physiologiques et leurs centres nerveux conservaient la mémoire des violences passées ; sans doute on aurait pu trouver chez eux les caractères anthropologiques décrits par Lombroso ; ils naissaient avec des prédispositions à leur vie brutale ; la plupart étaient des brigands-nés ; l'hérédité les dominait autant qu'elle peut dominer nos criminels d'habitude modernes.

Pourtant il est certain que si le type physique existe encore, le type moral et social auquel il répondait a complètement disparu.

Au milieu de ces horreurs, au milieu des bouillonnements d'un monde en fermentation, il y a eu, comme toujours, de braves gens, des êtres qui ont vécu dans le calme et le travail, qui ont rêvé, aimé, espéré ou souffert ; des mères élevant leurs enfants et les entourant de soins ; des poètes chantant l'amour ; des penseurs obscurs, ignorés, propageant ce qu'ils croyaient la vérité. Au regard des puissants d'alors c'étaient les naïfs. Mais ce sont précisément ces naïfs qui ont vaincu la tradition. Ils ont fait surgir lentement les notions d'honneur, d'humanité, de bienveillance, de solidarité réciproque ; ils ont élargi les sentiments de pitié et de justice d'abord restreints à la tribu, et aujourd'hui étendus à l'univers tout entier. Ils ont enseigné le respect du droit, ils ont fait rayonner l'équité, et ainsi au nom de l'hérédité du bien, ils ont fait reculé l'hérédité barbare et préparé en définitive la société meilleure qui nous entoure.

Messieurs, on constate la même loi, on voit le développement moral se dégager des influences héréditaires, là où la force conservatrice de la tradition a le plus de puissance, où l'ensemble des caractères héréditaires se conserve le mieux, où l'empreinte a le plus de netteté, je veux parler de la race.

Dans notre siècle cosmopolite, il devient difficile, il est vrai, après les conquêtes, les migrations, les croisements multiples qui ont altéré le type, de trouver encore des races bien pures On peut essayer cependant, et à travers les périodes historiques l'on retrouve aisément dans la paysanne du Traustevère, l'allure, l'attitude, la démarche et les traits de la matrone romaine ; dans tel rabbin d'une ville espagnole la physionomie des anciens juges d'Israël ; dans tel paysan de nos villages flamands que nos peintres vont d'ailleurs chercher comme modèle, le type physique des anciens communiers.

L'aspect extérieur s'est transmis et perpétué, mais il y a un changement interne : la femme de la Rome

actuelle n'est plus la femme romaine de la République ; le sémite commerçant des temps modernes n'est plus le sémite pasteur et agriculteur de l'époque des juges, des rois et des prophètes ; le paysan de nos compagnes engourdi dans une torpeur léthargique ne ressemble plus au citoyen actif, énergique des vieilles communes.

Et ces exemples abondent, M. le docteur Colajanni, dans son beau livre : « La sociologie criminelle » (1) fournit une quantité de preuves de ces transformations morales. Il suffit d'ailleurs de regarder autour de soi.

En parcourant la Suisse, dont toute l'histoire est une suite de guerres et de batailles ; ou la Suède illustrée par les instincts belliqueux des soldats de Gustave Adolphe ; ou l'Ecosse dont les vallées maintenant silencieuses, étaient troublées jadis par les formidables mêlées des anciens clans, qui donc reconnaîtrait dans les paisibles habitants d'aujourd'hui les combattants acharnés d'autrefois ? La flamme qui les dévorait paraissait inextinguible, elle est éteinte. Voyez les Albanais : il y a un siècle ils se livraient à un brigandage effréné ; dans leur jeunesse, Byron et Victor Hugo les ont encore chantés comme brigands. Actuellement ils deviennent travailleurs. Et à part quelques faits sporadiques de violence, traces ataviques des anciennes mœurs, la nation se civilise.

Voyez l'esprit français au moyen-âge ; il est tourmenté, mélancolique, l'imagination est troublée par des rêves douloureux et sombres ; il s'y mêle un peu d'hallucination ; voyez-le au XVIIIe siècle, il est clair, net, joyeux, harmonieux, il incarne le génie gaulois. Voyez l'Allemagne au XVIIIe siècle, rêveuse, sentimentale, idéaliste, imprégnée de philosophie ; voyez-là maintenant positive, précise, scientifique, ne laissant rien à l'imprévu, rien à la fantaisie. Est-ce le type anthropologique qui a changé? Non, c'est le type moral. Lisez le voyage de Coquilhat chez les Bangalas ; des tribus vivant côte à côte, dans le même

(1) Colajanni. — Sociologia criminale. — Catania, 1889.

milieu, dans le même climat, identiques comme apparence physique ont des dispositions morales opposées. Les Wa-gandas sont cruels, ils tuent par plaisir; les Wa-Kavirondos sont doux et humains.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini; ils ne sont pas nécessaires pour établir une vérité évidente; entre peuples de même race il peut y avoir des différences énormes; entre peuples de races différentes il peut y avoir des ressemblances considérables. Tous les peuples quels que soient leurs caractères ethniques, se modifient à travers les âges; ils passent par des phases analogues de développement; ils ont tous, à un moment quelconque, des institutions semblables, et tous, quel que soit le type, le milieu, le climat, connaissent le phénomène que nous appelons : les chasses criminelles. Chez tous, à côté d'instincts héréditaires les rattachant au passé, il y a sous l'empire de facteurs sociaux obéissant à une loi plus haute que le pur mécanisme, de continuelles modifications morales.

Messieurs, ce qui est vrai de l'humanité et de la race est vrai également de l'individu.

Tout homme entrant dans la vie, va combiner en lui les deux éléments qui se partagent le monde. Tout homme, génie puissant ou être inculte, subit l'ascendant de la tradition. Il a en lui quelque chose qu'il tient de son pays, de ses ancêtres, de sa race. Mais dans tout homme il y a aussi une part d'innéité ou de liberté ou, si on le préfère, d'imprévu. Le mot importe peu d'ailleurs. Ce qui est important c'est de constater que le mécanisme organique de la vie réflexe n'est pas vide. Chacun a sa façon de penser, de sentir, de vouloir; son individualité propre; ce quelque chose d'impénétrable et de mystérieux, qui par je ne sais quelle loi inconnue sort des profondeurs infinies de l'inconscience, et fait qu'on est soi-même et qu'on ne voudrait pas être un autre!

Cela est-il simplement le degré d'impressionnabilité des centres nerveux? Est-ce une force de réaction plus ou moins grande contre le passé ou le milieu?

Est-ce la personne morale se développant dans la plénitude de sa liberté? Encore une fois peu importe, chacun résout ces questions suivant ses convictions personnelles et intimes. Ce qui est certain, c'est que ce quelque chose existe. Cela est là, et on ne saurait le nier sans nier l'individu lui-même.

Pourquoi l'inégalité règne-t-elle dans le monde en maîtresse absolue? Pourquoi de même qu'il n'y a pas deux feuilles identiques, n'y a-t-il pas deux caractères absolument semblables? Pourquoi deux frères élevés de même, deux jumeaux à peine distincts l'un de l'autre, se développent-ils souvent dans des directions opposées?

Assurément on peut encore invoquer ici l'hérédité. Seulement, et cela est excessivement important, dans ces régions supérieures l'hérédité devient plus mobile. Tantôt elle va neutraliser les qualités ou les défauts des ascendants, quand ces qualités ou ces défauts s'opposent. Tantôt elle va les accumuler, les additionner quand ils se ressemblent. Tantôt elle fera prédominer les qualités ou les défauts du père, tantôt ceux de la mère, ou ceux des collatéraux, ou encore ceux des aïeux. Et elle remonte ainsi loin, bien loin en arrière. La science biologique constate en effet que l'on peut remonter jusqu'à la dixième génération ; c'est-à-dire que dans la formation d'un individu on peut tenir compte des dix générations qui le précèdent. Or, dix générations représentent au moins deux mille influences individuelles différentes.

Mais dès que l'on entre dans cette voie, dès qu'il s'agit de combinaisons mettant en jeu plus de deux mille facteurs, il y a dans ces tourbillons d'innombrables atomes, la possibilité de tant de coups de dés, que la loi de l'hérédité est diluée et affaiblie. Et c'est là précisément notre espérance et notre force : Puisque l'hérédité dépend de tant d'éléments variés, puisque le passage rapide d'un ascendant dans un passé lointain peut la faire pencher d'un côté ou de l'autre, nous aussi nous pouvons exercer sur elle une

influence, et, aux réminiscences vagues des jours passés, opposer des efforts présents et tangibles.

L'hérédité se manifeste dans les instincts inférieurs, les instincts inférieurs se manifestent chez l'enfant, c'est là qu'il faut combattre.

L'enfant n'est pas libre, il dépend de ses origines, de son organisme, de ses parents, de son milieu ; il est soumis à ses instincts, il en est l'esclave. Mais l'éducation a précisément pour but de l'affranchir, de lui apprendre à résister à ses impulsions, de lui former un moi énergique et fort ; et à mesure que la vie intellectuelle et morale se développe, la vie réflexe s'altère et s'efface, les idées dominent et la personnalité se dessine et s'affirme.

L'éducation a donc un rôle prédominant, et c'est une expérience décisive que l'expérience tentée autour d'un cerveau d'enfant pour le progrès, la culture et la liberté, contre la tradition et les instincts. Et c'est un résultat digne d'admiration de voir cet instrument si délicat, si complexe avec ses milliards de cellules et ses milliards de fibres nerveuses, s'élever lentement vers la lumière et s'épanouir peu à peu comme une fleur mystérieuse au milieu de toutes les vibrations et de tous les rayonnements de l'univers sensible !

Ne nous inclinons donc pas devant la fatalité et luttons pour améliorer l'homme dans l'avenir, comme il a a été amélioré dans le passé. Car, nous le voyons, le progrès individuel pas plus que le progrès social n'est un vain mot, ou une vague aspiration ; c'est un fait positif que la science démontre et qu'elle a fait entrer définitivement dans le domaine de l'observation et de l'expérience.

Seulement il faut le reconnaître, on ne réussit pas toujours. Des familles trop dégénérées par la misère, l'alcoolisme, la débauche, la folie, l'épilepsie, n'offrent plus de prise aux efforts de l'éducation. De même, un paralytique n'offre pas de prise aux exercices gymnastiques. Il y a déclin complet ou arrêt de développement ; ce sont les délinquants incorrigibles.

L'existence de délinquants incorrigibles ne fait

doute pour personne ; pas plus pour Van Œttingen, professeur de théologie à Dorpat (1), ou pour Ducpétiaux (2) que pour Spencer ou Molesschott (3). Or, c'est dans cette catégorie que Lombroso rencontre les criminels nés. — Cependant, il importe de le remarquer, ces criminels constituent même pour lui une minorité, car parmi ceux qu'il a étudiés il n'en trouve que 40 % ayant les caractères de l'homme délinquant.

60 % échappent donc à son type, et de plus pour les 40 % qui lui restent, il n'y a pas même une base indiscutable d'étude : pour constituer le type anthropologique anormal du criminel, il faudrait d'abord en effet s'entendre sur le type anthropologique de l'homme normal ? Or qu'est-ce que l'homme normal (4) ?

Je vois bien le type national s'opposant à d'autres types nationaux, le Slave à l'Italien, le Germain au Gaulois. Mais dans une nation donnée où est le type normal ?

Homère nous fournit le type du méchant, Thersite le plus laid des Grecs qu'Achille abat d'un coup de poing ; il nous fournit aussi le type de l'être idéal, Apollon le plus beau des dieux. C'est la poésie cela. Mais dans la vie réelle, connaissez-vous le type de l'homme idéal ? S'il faut prendre comme point de comparaison la statue de l'Apollon du Belvédère, tous les hommes ne sont-ils pas plus ou moins anormaux ; et au milieu des anomalies dont le monde est rempli, où ferons-nous commencer l'anomalie criminelle ?

40 % des délinquants observés par Lombroso ont le type spécial de l'homme délinquant ; 60 % de vrais malfaiteurs n'ont pas ce type ; et en outre beaucoup d'honnêtes gens n'ayant jamais commis le moindre délit ont les caractères défavorables signalés par

(1) Von OEttingen. — Moral Statistik. Erlangen, 1882, p. 422.

(2) Ducpétiaux : La proportion des récidivistes peut paraitre excessive. — Selon nous elle prouve surtout que ce sont les mêmes individus qui se livrent invariablement aux mêmes offenses. —

(3) Voir aussi les rapports au Congrès de Saint-Pétersbourg sur la 6e question.

(4) Voir aussi Tarde. La criminalité comparée. Paris, 1886.

[illegible] tous des gauchers, [illegible] cilières proéminentes, [illegible] eilles en forme d'anse, [illegible] us braves marins ont [illegible]

[illegible] les délinquants et des [illegible] s anthropologiques en [illegible] malfaiteurs qui ne les [illegible] à la race, au croise- [illegible] u à l'hérédité crimi- [illegible] con immuable le type [illegible] nt ?

[illegible] mitons pas les Lacédé- [illegible] êtres difformes sur le [illegible] up de brillantes intel- [illegible]

[illegible] qu'il n'y a pas de [illegible] nt pas. Je répète que [illegible] niable. Seulement la [illegible] est purement anthro- [illegible] la criminalité est un [illegible] 'est pas professionnel [illegible]

[illegible] Chinois, ou du Nègre, [illegible] demeure ce qu'il était. [illegible] contraire, n'est plus au [illegible] la Caroline, sous nos [illegible] Salique. Il se modifie [illegible] s ; il est dans toute la [illegible]

[illegible] passe sous nos yeux [illegible] mis à des conditions [illegible] une empreinte com- [illegible] tation, par l'exercice [illegible] s nerveuses ou muscu- [illegible] leur expression, leur [illegible] entent, et cela parfois [illegible]

[illegible] ainsi, en voyage par

exemple, et sans qu'il soit nécessaire de voir un uniforme, le marin du paysan, le soldat du bourgeois. Nous ne confondons pas le savant et le financier. Nous connaissons tous le type de l'artiste, du magistrat, de l'acteur, du maître de danse, du parfait notaire. et nous pouvons discerner de même, le type du délinquant Gardons-nous seulement de croire que le délinquant seul soit susceptible de cette étude.

Voyez, Messieurs, y a-t-il un type plus caractérisé que le type du mondain? Je parle des vrais mondains; de ceux qui eussent été les mignons de la suite de Henri III, les gens du bel air de la cour de Louis XIV, les Muscadins du Directoire, et qui actuellement portent le nom de *Swells*.

Qui sait ! si on les soumettait à une analyse anthropologique, on leur trouverait peut-être le crâne étroit, le front fuyant et plissé, l'allure particulière ; on observerait qu'ils marchent les bras écartés du corps, en forme d'anse ; (la forme des oreilles des criminels!) on constaterait chez eux l'argot ; un costume ; parfois le tatouage, assurément la teinture; on montrerait leur air suffisant et satisfait, leur assurance impertubable ; on leur découvrirait l'insensibilité, l'indifférence pour les choses nobles et élevées, la passion des frivolités ; l'absence d'enthousiasme, la sécheresse de cœur, et l'on aurait une classe à part.

Et pourtant, bien qu'il y ait eu des mondains de tout temps, le mondain n'est pas un type de régression ; il est bien exclusivement un produit social et conventionnel, variant à chaque génération.

Prenons maintenant un exemple tout différent ; les membres des ordres religieux et les prêtres. Ils forment incontestablement un groupe à part; ils ont existé sous toutes les civilisations ; ils ont toujours eu un type distinct. Or on ne peut pas, au moins pour les religieux et les écclésiastiques catholiques, tenter l'explication de l'hérédité. Il n'y a pas de mariage : donc pas d'apparence d'une loi biologique. Ce sont les préoccupations, les aspirations, c'est, en un mot, la profession exercée qui seule donne le type.

Prenez au contraire nos ouvriers carriers, nos verriers, nos houilleurs, nos briquetiers. Le type physique est tout aussi apparent. Ils ont même des qualités acquises qu'ils finissent par transmettre à leurs enfants. On les recherche à cause de ces qualités devenues héréditaires. L'Allemagne demande nos briquetiers, les Etats-Unis nos verriers, absolument comme jadis l'Angleterre recherchait nos tisserands, et la France nos ouvriers de haute lice. Il y a actuellement des dynasties de verriers, de briquetiers, de carriers, de houilleurs etc. Ici les qualités acquises constituent des instincts héréditaires. Cependant l'évolution ne perd pas ses droits ; les instincts héréditaires n'empêchent pas l'acquisition de qualités nouvelles ; sauf quelques vocations extraordinaires, il n'y a pas plus de verriers nés, qu'il n'y a de receveurs de l'enregistrement nés. Une preuve évidente d'ailleurs, que même ici, il s'agit bien d'un produit social, c'est que si l'industrie de la briqueterie ou de la houille par exemple venait à disparaître du pays, le type professionnel du houilleur ou du briquetier disparaîtrait en peu de temps avec elle pour être bientôt remplacé par un autre type social tout aussi caractérisé.

Messieurs, il en est de même des délinquants de profession. Eux aussi sont soumis à des conditions communes d'existence. Ils sont modelés sans relâche par la débauche, la misère, la prison, leur vie de violence et d'aventure, par des passions qui les enchaînent et les dominent. Ils prennent un regard, une physionomie, un aspect particulier, des habitudes spéciales; ils se distinguent par l'insensibilité, la dureté, le cynisme, et ils sont une classe à part. Ils finissent évidemment par acquérir des instincts. L'on ne fera pas plus facilement d'eux d'honnêtes gens, que l'on ne fait soudain du marin de profession un bon architecte; du soldat de profession un bon commerçant. En outre si les circonstances les poussent, si les délinquants se recrutent dans la même classe et continuent leur métier de père en fils, le type se transmettra. Toutefois, il aura beau être transmis, il

restera un type social. Cela est si vrai qu'un être affecté de tous les caractères de la dégénérescence, sera dangereux ou non suivant le monde où il vit. S'il végète dans les bas-fonds ce sera peut-être un assassin, qui finira sur l'échafaud. S'il vit sur les sommets, ce sera peut-être un débauché, un viveur, ou même un simple désœuvré dont la fin sera tranquille, peut-être même honorable.

Ainsi, Messieurs, la loi sociale domine la loi anthropologique. Ainsi la société a créé le type, et peut le modifier. Ce n'est donc pas, remarquez-le bien, une simple question de mots. Cela veut dire que la société ne se débarrasse pas du problème de la criminalité, en invoquant la nécessité biologique ou la conformation du cerveau et ce serait en vérité un rôle trop commode pour elle de s'imaginer qu'elle a accompli son devoir, le jour où elle a isolé, éloigné, supprimé les délinquants.

Elle doit aller plus loin et puisque la criminalité a des causes sociales, lui résister par des moyens sociaux.

Messieurs, je dis que la criminalité a des causes sociales. Demandons-nous quelles sont ces causes et nous constaterons de nouveau avec toute l'histoire, qu'un excès de prospérité élève la courbe de la criminalité et que la source de la richesse et de la puissance est aussi la source de la douleur et du crime.

Il n'est pas contesté en effet, que le crime dépend des conditions économiques et s'accroît surtout sous l'influence de la misère. Et il faut entendre par là, non seulement la misère dans le sens absolu, mais cette misère relative proportionnelle aux besoins que l'on a créés et que l'on ne sait plus satisfaire.

Or cette misère ne nait que dans les grands centres de civilisation, et elle y amène avec elle les classes criminelles.

Dans les petites communautés agricoles, dans les petites villes arriérées, où l'aisance est modeste et assez générale, on rencontre des brutaux ou des rusés,

on rencontre aussi des délinquants on n'a pas à lutter contre des classes criminelles.

Pourquoi ces classes prennent-elles en ce moment tant d'extension en Europe ? — Parce que l'Europe outre ses immenses agglomérations industrielles, compte plus de 25 grandes villes comprenant ensemble plus de 20 millions d'habitants et constituant chacune des foyers ardents de criminalité.

Têtes énormes, sur un corps étiolé, ce sont les minotaures, dont J. J. Rousseau disait : « Ils épuisent l'humanité et lui prennent le plus pur de son sang. » Toutes les conditions défavorables y sont réunies. Elles drainent les activités pour le mal comme pour le bien ; elles tendent à l'extrême les facultés bonnes ou mauvaises; elles surexcitent les passions, elles accumulent les ambitions inassouvies, les tentations renaissantes, les occasions du délit.

C'est là que l'on voit, suivant l'expression de Mirabeau, « les âmes énervées, les mœurs corrompues, les fortunes éphèmères » ; une partie de la richesse publique livrée aux spéculateurs et aux sociétés véreuses ; c'est là que l'on voit l'inégalité croissante des conditions ; le contraste grandissant entre la prospérité et le paupérisme et comme conséquence logique, inévitable, le développement de la cupidité de la haine et de l'envie en bas ; de l'égoïsme, de l'indifférence, de la démoralisation en haut.

Et l'on aurait bien tort de supposer que dans ces capitales les classes inférieures seules soient exposées au délit. Le mal attaque la société par en haut, comme par en bas. En bas, où grouillent les misérables, surgit le délinquant famélique, rongé par le désespoir et la haine, l'alcoolique, réfractaire à l'ordre, le vagabond, rebelle au travail, le monomane obéissant à son organisme détraqué. En bas il y a tous ceux qui ne respectent ni la propriété, ni la vie, ni l'honneur, ni la moralité, parceque la moralité, l'honneur, la vie et la propriété, n'ont pour eux aucun prix et aucun sens. En haut il y a ceux qui succombent sous le poids trop lourd pour eux de la richesse et de la puissance ; le

névrosé des hautes classes, le viveur, le bohême, promenant à travers le monde, sa vie inutile, son parasitisme, et aboutissant absolument comme le neurasthénique d'en bas à la dégénérescence, aux troubles moraux, au crime.

Il n'est donc pas nécessaire de descendre les degrés de l'échelle sociale pour trouver les êtres déchus et prédisposés au vice, ils sont partout.

En haut comme en bas, dans une communauté basée sur le travail, l'oisiveté volontaire est un danger dont le moindre effet est d'élargir l'abîme entre les classes. Solon comme St Paul, Rousseau comme Beccaria, Mirabeau comme Stuart Mill, Louis Blanc et tant d'autres condamnaient l'oisiveté à l'égal d'un délit. En haut comme en bas le désœuvrement, l'absence de contrôle sur soi-même, laisse le champ libre aux impulsions; les mêmes causes produisent en haut comme en bas les mêmes conséquences, l'homme devient égoïste, lâche et cruel, incapable de discerner le mal du bien.

Que l'on accorde à ceux qui n'ont pas la force morale suffisante, l'exercice prolongé d'un pouvoir sans frein, et l'on obtient par exemple dans la famille Octavia à Rome des niais sanguinaires comme Claude, des criminels abjects et épileptiques comme Néron et Caligula; chez les Tudors des meurtriers lascifs comme Henri VIII; chez les Médicis, des débauchés infâmes et perfides comme Charles IX et Henri III; sous la Terreur, des monstres comme Marat, Carrier et Lebon.

« Trop de puissance offense les dieux » disait l'antiquité, et un historien contemporain, M. Finlay a écrit avec beaucoup de raison : « C'est une loi de » l'histoire, que les classes de l'humanité qui sont » séparées par une richesse et une puissance trop » grandes, de la masse du peuple, sont, en vertu de » leur constitution oligarchique destinées à périr. » Comme les privilèges dont elles jouissent ont créé » une situation anormale, le vice s'accroît au-delà » des limites compatibles avec l'existence de la

» société. C'est ce qui à perdu la Grèce et Rome. »

En résumé, une civilisation développée possède toujours des classes criminelles : misérables chez qui le délit suscité par le besoin est devenu une habitude, dégénérés, impulsifs, monomanes, poussés par leur organisme ; et une fois qu'ils existent, il est difficile et parfois impossible de les amender. La peine à leur égard est un expédient et non pas un remède. Elle ne doit avoir d'autre but que de les mettre le plus longtemps possible dans l'impossibilité de nuire.

Mais, si la criminalité est une plaie sociale attachée au flanc de l'homme, nous apprenons comment elle grandit et comment il faut la combattre. Nous voyons notamment ceci : les excès des oligarchies nuisent à la santé morale ; les privilèges exercés sans limite et sans contrepoids perdent à la fois et ceux qui en sont les victimes et ceux qui en sont les détenteurs. La conservation de la santé morale est dûe ainsi non pas aux classes placées trop haut ou trop bas dans le monde, mais à la classe moyenne des petites gens, aux êtres peu dégrossis, forcés de se développer dans les conditions normales de l'humanité, aux hommes obligés d'apprendre à gouverner leur vie et amenés à faire triompher dans leurs rejetons les qualités saines et vigoureuses constituant l'hérédité du bien et triomphant de l'hérédité malsaine.

En même temps nous constatons que l'avenir de la race est lié au bien-être des travailleurs modestes, et que si l'on peut lutter contre le penchant au délit, c'est par la constitution d'un milieu social garantissant au plus grand nombre la sécurité et la régularité du développement matériel et moral.

Cela veut dire, Messieurs, qu'il faut, au point de vue de la salubrité matérielle distribuer à profusion dans les quartiers populeux l'air, la lumière et l'eau ; qu'il faut fournir aux prolétaires des habitations ouvrières leur assurant un intérieur confortable et ne leur faisant pas regretter la cellule de la prison.

Cela veut dire qu'il faut, au point de vue de la

salubrité sociale de bonnes lois sur l'assistance publique, l'épargne, les assurances ouvrières, les syndicats professionnels, la réglementation du travail ; des mesures rigoureuses contre les débits d'alcool,cette cause infernale de dégénérescence; des efforts constants pour repeupler les campagnes abandonnées au profit des villes et pour y faire renaître la petite industrie.

Et l'individu pris isolément peut aussi être l'objet de l'hygiène préventive.

Puisque nous dépendons dans une certaine mesure de nos parents, il faut autant que possible, en s'adressant bien entendu à la raison, à la liberté, protéger l'enfant à l'avance par le mariage ; admettre une sage prévoyance dans le choix des époux et empêcher que la dot ne soit un mobile suffisant pour unir des dégénérés ou pour introduire dans une famille saine, un alcoolisé ou un détraqué.

Nous dépendons, dans une certaine mesure, de notre organisme physique ; il faut donc raffermir cet organisme, et par une éducation virile, par des exercices physiques, par une gymnastique rationnelle, fortifier les centres nerveux pour qu'ils puissent mieux résister aux impulsions.

Nous dépendons dans une large mesure de notre éducation; il faut donc protéger l'essor de la vie intellectuelle et affective là où cette protection peut être utile ; c'est-à-dire chez l'enfant. A ce point de vue des lois sur l'enfance abandonnée enlevant l'enfant à un milieu dépravé pour lui donner des exemples salutaires et créant des asiles pour le recueillir et l'élever, sont d'une nécessité primordiale. Le souci de l'éducation d'ailleurs, devrait suivre l'enfant à l'école; les enfants du peuple et de la petite bourgeoisie y passent leur journée, par conséquent leur jeunesse. Pour eux la vie de famille n'existe pas et parfois il vaut même mieux qu'il en soit ainsi. On n'a donc pas tout fait quand on a mis l'enfant sur les bancs de l'école et qu'on a entassé dans sa tête les notions théoriques les plus variées.

Il faut que l'école publique fasse à l'éducation, à

sentiments une part
aujourd'hui. Cela est
. Quand il n'y a plus
chargée du dépôt de
donner l'exemple, il
t, mais il faut le cul-
t pas le temps de le

it irréalisable que le
npagner l'enfant dans
sens est si puissante,
r de l'enfant, et même
impressionnabilité de
s sous ses yeux, dans
é glissées entre ses
es réclames, on glori-
n fasse un appel cons-
aux instincts les plus
us grossiers de l'ani-

oncerne la répression
ire, sa portée morale
é pendant longtemps.
pour les faibles, les
l'écart les êtres dan-
pter sur elle comme
malfaiteurs.
te chose en ce monde,
e nos sensations d'ail-
n'a de signification
nté par rapport à la
au plaisir. Une action
tercée de la même ma-
longue. Pour prendre
n dans son livre sur
s, (1) un horloger dans
ersistant des horloges
il eût une sensation,

1880 p. 48.

il faudrait un arrêt brusque et simultané de tous les mouvements d'horlogerie.

Eh bien ! le débordement de condamnations que les tribunaux du monde entier font tomber sur les masses, comme une petite pluie fine, a aussi ce caractère. Il y a là quelque chose d'automatique et de mécanique rappelant le tic-tac des horloges de Bain ; les classes criminelles s'y habituent, comme l'horloger au bruit dont je parlais.

Le glaive le plus effilé employé constamment à couper des fagots s'émousse ; la prison la mieux conçue appliquée indistinctement à tous les délinquants et à tous les délits depuis les crimes atroces jusqu'aux contraventions infimes perd son efficacité. Et il faut d'autant plus économiser les journées de prison, qu'y accoutumer le peuple, c'est diminuer son patrimoine moral d'honneur et de dignité, ce fond commun le plus précieux d'une nation !

Arrêtons-nous donc dans cette création incessante de nouveaux délits et de nouveaux délinquants. Rappelons-nous qu'à la fin de l'ancien régime, Voltaire employait son bon sens à démontrer, que les lois prévoyaient trop de délits et faisaient en cela une œuvre inutile. On pourrait relire aujourd'hui ces pages éloquentes consacrées à commenter le livre de Beccaria, on les croirait écrites pour nous.

Arrêtons-nous dans cette accumulation de condamnations qui obligent les gouvernements à élever prisons sur prisons, à déployer toujours plus d'efforts, à dépenser toujours plus d'argent sans modifier beaucoup l'état de choses existant.

Efforçons-nous, puisque les hommes ne sont pas tous coulés dans le même moule, de tenir compte des différences de leurs natures et d'introduire dans le système pénal une variété absolument nécessaire. La condamnation conditionnelle, la libération conditionnelle, la caution de bonne conduite, une importance plus grande attachée aux peines pécuniaires ; le droit pour la partie lésée quand il s'agit d'infractions légères, d'arrêter les poursuites ; pour l'incor-

rigible la peine perpétuelle ; comme régime pénitentiaire, suivant les cas, le régime cellulaire, le système progressif Anglais basé sur la classification des détenus et les travaux en plein air, tels sont quelques exemples des moyens de briser la désespérante monotonie de la peine actuelle.

Il y a là des préoccupations d'ordres bien divers. Je n'ai pas besoin d'en signaler la noblesse et la grandeur. Je n'ai pas besoin de dire à la jeunesse qui sera un jour la classe dirigeante, qu'une civilisation n'est rien si ses classes dirigeantes et ses partis politiques ne considèrent pas comme un devoir sacré, l'étude et la solution de ces vastes problèmes qui ne sont en définitive que l'étude de la souffrance humaine dans ce qu'elle a de plus tragique.

Et il ne suffit pas que tantôt un philanthrope comme Ducpetiaux attire l'attention sur la théorie pénitentiaire, que tantôt un statisticien comme Quételet recherche les sources du crime, que tantôt un juriste comme Haus s'occupe des défectuosités des codes, et qu'ensuite l'on ne songe plus à rien de tout cela comme si ces questions n'avaient jamais existé.

Les forces sociales devraient être toujours en éveil, toujours actives, toujours présentes pour opposer aux classes criminelles un ensemble de mesures préventives et protectrices.

Ainsi seulement on préparera des générations mieux douées pour la lutte, et capables de remplacer celles qui doivent s'évanouir dans l'ombre de l'histoire.

Les générations, en effet, sont comme les individus. Elles s'éteignent après avoir donné tout ce qui était en elles de force, de génie et d'éclat. Mais dans cette circulation éternelle des choses, dans cette lutte entre le mystère des origines et le mystère de l'avenir, entre l'hérédité et l'évolution, l'humanité a une consolation virile : c'est de se dire que le jour où la génération qui a joué son rôle laisse échapper de ses mains tremblantes le flambeau de la vie dont parle Lucrèce, il y en a d'autres pour le reprendre, ce

flambeau, et le porter toujours plus loin, toujours plus haut, dans les sphères infinies de la justice et du droit !

Ex. Hann.
7/9/23